



# PROCES-VERBAL N° 1

## Commission Régionale Vétérans

---

**Réunion du :** Mercredi 1er Septembre 2021

---

**Présidence :** M. BATTESTI André

---

**Présent(s) :** MM FREYMOUTH Pierre - MOLLARD Claude - VINCENTI Philippe

---

**Absent(s) :**

---

**Excusé(s) :**

---

**Assiste(nt) :**

---

## 1- Récapitulatif des engagements en championnat :

➤ CLUBS ENGAGES AU 1 SEPTEMBRE 2021 : **42 équipes**

GFCBL	-	J S CALVI
ASPEN	-	AS CASINCA 1
I STORTI DI U BALLLO 1	-	AS CASINCA 2
I STORTI DI U BALLLO 2	-	AS CASINCA 3
<b>ECBS (pas d'engagement officiel)</b>	-	AS CASINCA 4
SPORTING FANGU	-	FJEB 1
AS CAPI CORSU	-	FJEB 2
<b>A S MANDRIALE (à valider)</b>	-	<b>U NIOLU (à valider)</b>
<b>SCB 1 (à valider)</b>	-	AS FURIANI 1
<b>SCB 2 (à valider)</b>	-	<b>AS FURIANI 2 (en attente)</b>
<b>A S NEBBIU (pas d'engagement)</b>	-	<b>F C LUPINU (pas d'engagement)</b>
<b>US CORTE (pas d'engagement)</b>	-	SPORTING CLUB FINANCES
<b>I SPENGHJI FOCHI (pas d'engagement)</b>	-	CONSERVERIE CASATORRA
FC BASTIA ERBAJOLO	-	FC BEVINCU
A S CONSULAIRE 2B	-	A S PIEVE DI LOTA
PONTE LECCIA (à valider)	-	S C IGESA
F C ORIENTE (à valider)	-	COSMOS
GALLIA LUCCIANA 1	-	FC BALAGNE
GALLIA LUCCIANA 2	-	<b>F C BASTIA BORGIO 1 (pas d'engagement)</b>
<b>A S MANDRIALE (à valider)</b>	-	<b>F C BASTIA BORGIO 2 (pas d'engagement)</b>
SANTA REPARATA	-	<b>A S HOPITAL (à valider)</b>

- Les équipes concernées sont priées de faire connaître leur intention pour la saison 2021-2022 et/ou de finaliser leur engagement ou d'avertir la commission par courrier de l'arrêt.
- Les clubs n'ayant pas encore engagés leur équipe dans le championnat par l'envoi de la fiche d'engagement sont priés de la faire au plus vite. La commission leur accorde jusqu'au 20 Septembre pour faire le nécessaire.
- Le championnat débutera la semaine du 18 Octobre 2021.

## 2- Coupe de Corse :

- Tous les clubs peuvent s'engager en Coupe de Corse.

Les matchs se dérouleront sur le terrain du premier sorti lors du tirage au sort et aux dates suivantes :

- **1<sup>er</sup> Tour :** 20 Décembre 2021
- **2<sup>ème</sup> Tour :** 28 Février 2022
- **¼ de Final :** 16 Mai 2022
- **½ Finale :** 30 Mai 2022
- **Finale :** 06 Juin 2022

## 3- Challenge Commission :

- Tous les clubs peuvent s'engager en Challenge de la Commission excepté les clubs qui constitue la poule A et leurs équipes 2 et /ou 3.

Les matchs se dérouleront sur le terrain du premier sorti lors du tirage au sort et aux dates suivantes :

- **1<sup>er</sup> Tour :** 03 Janvier 2022
- **2<sup>ème</sup> Tour :** 21 Février 2022
- **¼ Final :** 02 Mai 2022
- **½ Finale :** 01 Juin 2022
- **Finale :** 06 Juin 2022

## 4- Rappels aux clubs de la procédure d'engagement :

- Date limite d'engagement : **20 Septembre 2021**

Pour valider son engagement chaque club doit avoir au minimum 8 licences validées au 30 septembre 2021 pour être pris en compte par la Commission pour l'élaboration des poules (sans ces 8 licences les clubs seront exclus et ne pourront participer au championnat).

La Commission accorde un délai d'un mois après le début du championnat pour permettre aux clubs de se mettre à jour au niveau des licences (minimum 13 licences par équipes engagées). A partir de cette date les clubs n'étant pas à jour seront sanctionnés (amendes par licences manquantes).

Toute demande soumise à la Commission ne sera étudiée uniquement si celle-ci est faite par écrit (lettre, fax, email) et par un membre du bureau.

## 5- Rappels concernant l'organisation des matchs et le respect du calendrier :

Les clubs recevant ont la charge d'organiser la rencontre, ils doivent contacter les correspondants des clubs rencontrés et fixer leur match selon leur créneau horaire et le calendrier de la ligue.

La Commission procède à l'homologation des journées au minimum 1 mois après la date du match et en cas de match non joué le club recevant sera sanctionné d'une amende et de la perte du match par pénalité. Le club recevant doit impérativement faire parvenir la feuille de match à la ligue corse de football dans les 48 heures.

Chaque joueur participant à une rencontre doit obligatoirement figurer sur la feuille de match (pas d'assurance en cas d'accident).

Le Président du club engage sa responsabilité en cas d'accident lors des rencontres organisées par la Ligue Corse de Football et donc il lui appartient de vérifier que l'ensemble de ses joueurs sont en possession d'une licence à jour.

Le championnat vétérans est destiné aux joueurs ayant + 35 ans exclusivement.

## 6- Information clubs :

Le protocole sanitaire est le même que celui mis en place pour les rencontres séniors (consultable sur le site de la Ligue Corse de Football)

## 7- Prochaine réunion :

La prochaine réunion aura lieu le **lundi 13 Septembre 2021** à 17 heures.